
LA VÉNÉRABLE JEANNE D'ARC

PROPHÉTISÉE ET PROPHÉTESSE

Lire dans l'avenir des événements au-dessus de toute prévision humaine, c'est la prophétie. L'expression peut s'étendre et s'étendra ici à la manifestation de faits qui, par leur éloignement dans l'espace ou le temps, par leur nature, dépassent la connaissance naturelle de celui qui les révèle. Don divin, il est l'objet de fréquentes contrefaçons, manifestées telles par leur non-accomplissement.

La théologie catholique traite longuement de la prophétie, de ses diverses espèces, des signes par lesquels on distingue une prophétie venant de Dieu des prédictions extraordinaires et surhumaines que peuvent faire les intelligences supérieures à l'homme, et ses ennemies; les démons. Ce serait sortir du domaine des *Questions historiques* que d'aborder des questions réservées aux revues théologiques. Ce sera au lecteur de tirer la conclusion des faits qui vont passer sous ses yeux. Ils sont empruntés aux contemporains. Les références, à moins d'indication contraire, renverront à l'un des cinq volumes de la *Vraie Jeanne d'Arc*, où l'auteur s'est appliqué à réunir tout ce que le xv^e siècle nous a laissé sur la libératrice, et a apprécié la valeur des divers témoignages.

La Pucelle n'a pas été seulement douée à un très haut degré du don de prophétie; elle est du nombre des rares personnages, dont la venue à la vie et la mission ont été clairement prédites longtemps avant leur naissance. Ces prophéties, confuses avant l'événement, qui justement ne trouvaient qu'une foi flottante auprès des hommes sérieux, préparaient cependant les esprits, à leur insu, à accepter, alors qu'il se produirait, le fait mer-

veilleux, unique dans les annales humaines, qui est l'histoire de la Vénérable Jeanne la Pucelle.

I.

Qu'il courût une prophétie d'après laquelle la France, perdue par une indigne femme, Isabeau de Bavière, serait relevée par une Vierge, et que Jeanne s'en soit prévaluë à l'entrée de la carrière, deux témoins, dont rien n'autorise à suspecter la sincérité, l'attestèrent sous la foi du serment au procès de réhabilitation. Ce sont Catherine Leroyer et Durand Loxart. Durand Loxart est ce paysan qui ménagea la sortie de Jeannette, sa parente, de la maison paternelle. Dans sa déposition juridique, il disait : « C'est moi qui allai la chercher dans la maison de son père et la conduisis dans mon habitation. Elle me disait vouloir aller vers le Dauphin pour le faire couronner. *N'a-t-il pas été prophétisé depuis longtemps* (alias), affirmait-elle, *que la France serait désolée par une femme et relevée par une Vierge* (II, 222) ?

Catherine Leroyer a, durant trois semaines, donné l'hospitalité à la jeune fille en voie de chercher, à Vaucouleurs, des guides vers le Dauphin. Dans sa déposition juridique, Catherine disait : « Pendant que sire Robert (de Baudricourt) se refusait à faire conduire Jeanne, je l'ai entendue répéter qu'il lui fallait aller au lieu où se trouvait le Dauphin. *N'avez-vous pas*, disait-elle, *entendu citer la prophétie d'après laquelle la France serait perdue par une femme et relevée par une Vierge des frontières de Lorraine ?* Je me rappelai l'avoir entendue, et j'en fus dans la stupéfaction » (II, 225). Preuve que la prophétie, qui devait pourtant si bien se réaliser, n'avait trouvé auprès de la digne femme, pas plus qu'auprès des contemporains, qu'une faible et superficielle créance.

Il suffit d'ouvrir les registres du Parlement aux Archives nationales, sous le règne de Charles VII, pour trouver, presque dans chaque grave affaire, le nom de Jean Barbin. C'était le grand avocat du temps. Il était présent à Poitiers lorsque Jeanne y fut examinée. Cité au procès de réhabilitation, voici un passage de sa déposition : « Parmi les théologiens interrogateurs de Jeanne se trouvait maître Érault, professeur de théologie.

Érault disait avoir entendu Marie d'Avignon lorsqu'elle était venue vers le roi ; elle lui avait prédit que le royaume passerait par de grandes calamités ; elle avait eu à ce sujet de nombreuses visions. Dans l'une d'elles, plusieurs armes lui furent présentées ; elle en fut effrayée par crainte d'avoir un jour à s'en revêtir. Il lui fut répondu que ces armes n'étaient pas pour elle, *mais pour une Vierge qui viendrait après elle ; elle porterait cette armure et délivrerait la France*. Maître Érault assurait être convaincu que Jeanne était la vierge annoncée par Marie d'Avignon » (IV, 143).

Marie d'Avignon, connue aussi sous le nom de Marie Robine, de La Gasque, fut, sous Charles VI, très renommée comme prophétesse. Il existe encore une preuve matérielle que, trente ou vingt ans avant l'événement, elle a prédit le genre de mort de Charles VII (voir *Vraie Jeanne d'Arc*, t. IV, p. 144). C'est une figure à tirer de l'ombre. Sa prophétie sur la Pucelle est citée par Scipion Dupleix, dans son *Histoire de France* (5 vol. in-folio, 1621) ; par Rapin Toiras, dans son *Histoire d'Angleterre* ; par Bodot de Juilly, *Histoire de Charles VII* (1697) ; par d'autres encore.

Girard Machet, le disciple préféré de Gerson, le confesseur du roi, était réputé un des plus graves et des plus doctes personnages du temps. Il examina longuement la Pucelle avec les maîtres les plus fameux qui s'étaient attachés à la fortune de Charles VII, et voici ce que, à la réhabilitation, Gobert Thibault, écuyer de l'écurie du roi, préposé aux aides dans la ville de Blois, attestait avoir entendu, tant du confesseur du roi que d'autres docteurs : « J'ai entendu feu le confesseur du roi affirmer qu'il avait lu des écrits, dans lesquels on annonçait qu'une Pucelle viendrait et porterait secours au roi... Le même confesseur et d'autres docteurs, moi l'entendant, disaient croire que Jeanne était divinement envoyée, qu'elle était celle dont parlait la prophétie, et que, vu sa manière de vivre, sa simplicité, sa conduite, le roi pouvait s'en aider ; car ils n'avaient observé en elle rien que de bien, sans quoi que ce soit de contraire à la foi catholique » (IV, 152).

Quel était l'écrit dont il est ici question ? Il semble bien qu'il y en avait plusieurs. Il est vraisemblable que c'est celui qui est attribué à Merlin, et dont Jeanne fut amenée à parler dans son pro-

cès. Interrogée sur l'arbre des dames, ou des fées, le beau May, après d'assez longs détails, elle ajouta :

« Tout près de l'arbre, il y a un bois qu'on appelle le bois Chenu. On le voit de la porte de la maison de mon père, il n'y a pas une demi-lieue de distance ; je n'ai jamais ouï dire qu'il fût fréquenté par dames les fées. Quand je suis arrivée près de mon roi, quelques personnes me demandèrent s'il n'y avait pas dans mon pays un bois que l'on appelait le bois Chenu, parce que, disaient-elles, des prophéties annonçaient que d'auprès de ce bois devait venir une jeune fille, qui ferait des merveilles ; mais je n'y ai pas ajouté foi » (II, 121).

Le grand inquisiteur Jean Bréhal, l'âme du procès de réhabilitation, donne cette prophétie comme ancienne et fort répandue. Pierre Miget, prieur de Longueville-Giffard, qui, avant le retour de la Normandie à la France, était du parti anglais, déposait, à la réhabilitation, avoir lu dans un vieux manuscrit que, d'après Merlin, une pucelle sortirait du bois des chênes, au pays de Lorraine (V, 106).

Dunois, qui rapporte aussi la prophétie dans sa déposition (IV, 187), le grave Thomassin, qui la cite dans son registre Delphinal (III, 258), ajoutent que, d'après la prophétie, la Vierge marcherait sur le dos des archers. Or, l'on sait que les archers faisaient la grande force des Anglais. Leurs traits portaient de loin le désordre dans la cavalerie française, et, quand elle voulait pénétrer dans leurs rangs, elle s'enferrait dans les pieux aigus, armés de pointes de fer, que les archers opposaient au poitrail des chevaux.

Le grand inquisiteur, Jean Bréhal, ne crut pas devoir passer sous silence d'autres prophéties, moins connues. L'on raconte, dit-il, qu'un habile astrologue de Sienne, Jean de Montalcin, écrivit au roi les paroles suivantes : « Votre victoire sera dans le conseil d'une Vierge. Poursuivez votre triomphe jusqu'à la ville de Paris » (I, 494). Conseil excellent, suivi par Charles VII de si mauvaise grâce, qu'il laissa les conseillers qui le gouvernaient ménager un échec à la libératrice sous les murs de Paris.

Bréhal cite encore d'autres prophéties qui, avec des parties obscures, renferment des passages fort clairs. Telle la prophétie d'Engelide, fille d'un roi de Hongrie. Le lis, ou la couronne de

France, y est décrit comme croissant dans un délicieux verger. Des animaux divers, les uns étrangers (les Anglais), les autres nourris dans le verger (le duc de Bourgogne et les seigneurs félons), s'attaquent à ses racines et veulent l'anéantir, quand paraît la Vierge, dont est tracé le signalement suivant, que l'on ne trouve nulle autre part. Elle a un petit signe rouge derrière l'oreille droite, son cou est court, son parler est lent. Elle chassera du verger les bêtes qui le ravagent. Par elle, le gardien du lis, Charles, fils de Charles, sera couronné à Reims d'un laurier fait d'une main non mortelle (I, 607).

Nous ne voudrions pas nous porter garants de cette dernière prophétie, que nous n'avons trouvée mentionnée que dans le mémoire du grand inquisiteur. Il rapporte aussi un chronogramme annonçant l'année de la venue de la libératrice en termes quelque peu énigmatiques, qu'il explique. Encore que la pièce soit citée par le doyen de Saint-Thibaud de Metz (IV, 289), par l'Allemand Hermann Cornecius (IV, 281), par Pancrace Justigniani (III, 588), son authenticité nous paraît suspecte. Un contemporain l'aurait composée dès les premières victoires de la Pucelle, puisque Pancrace Justigniani la transmettait de Bruges à Venise, à son père, dans les premiers jours de juillet. Il avait écrit précédemment que quinze jours avant la nouvelle de la reddition d'Orléans, l'on parlait constamment de prophéties trouvées à Paris, annonçant un revirement de fortune en faveur du Dauphin.

Le comte de Maistre a écrit : « Jamais il n'y eut dans le monde de grands événements qui n'aient été prédits de quelque manière. Machiavel est le premier homme de ma connaissance qui ait avancé cette proposition. Mais si vous y réfléchissez vous-même, vous trouverez que l'assertion de ce *pieux* écrivain est justifiée par toute l'histoire. Vous en avez un dernier exemple dans la Révolution française, prédite de tout côté, et de la manière la plus incontestable » (*Soirées de Saint-Petersbourg*, entretien XI^e).

En faisant ainsi annoncer les grands événements, Dieu montre qu'il en est le maître, et que, sans violenter la liberté humaine, il les dirige à ses fins. C'est un témoignage que la Providence se rend à elle-même.

Vu ce qu'elle présente d'inouï et d'unique dans les annales

humaines, la mission de la Pucelle devait trouver plus difficilement créance. Malgré les preuves de tout genre dont est entourée son histoire, combien, dans la suite des âges et tout particulièrement de notre temps, devaient refuser de l'admettre, devaient l'allérer, en donner des explications inacceptables !

La faire prédire, entourer même sa naissance de signes extraordinaires, dont la signification ne devait être connue que plus tard, c'était un moyen d'empêcher que, sans examen préalable, elle ne fût éconduite comme une vulgaire déséquilibrée. Ce fut le premier mouvement de Charles VII. Beaucoup, dans l'entourage, ne revinrent que lentement de la première impression, qu'on était en présence d'une folle. Tout, sa personne, sa conduite, ses paroles, son passé, tout fut soumis au plus rigoureux examen.

Dans la sentence rendue après plus de trois semaines d'observations et d'enquêtes, les docteurs de Poitiers écrivent : « De sa naissance et de sa vie, des choses merveilleuses sont dites comme vraies » (I, 628). Gerson, dans son traité *de Puella*, dit la même chose par prétermission. « On pourrait encore mettre en avant, écrit-il, bien des circonstances de sa première enfance et de sa vie. Elles ont été l'objet d'études longues, profondes, de la part de beaucoup, *diu, multum, a multis* » (I, 26). A Rouen, l'accusée, dans la séance du 27 février, répondait : « Le roi, avant de me mettre à l'œuvre, eut de bons renseignements sur mes faits » (IV, 9).

Après ces témoignages, il ne semble pas que l'on doive écarter *a priori* par le mot *légende* les quelques faits gracieux, mais peu nombreux, que les contemporains nous ont transmis sur la naissance et les années de la Pucelle à Domremy. Tels ceux que raconte Perceval de Boulainvilliers dans sa lettre au duc de Milan. Boulainvilliers, sénéchal du Berry, chambellan de Charles VII, était à la source des renseignements ; il écrit au lendemain de la victoire de Patay ; le duc de Milan avait un particulier intérêt à être exactement renseigné. Oncle du duc d'Orléans, il était le frère de l'infortunée Valentine de Milan, épouse du duc d'Orléans, dont l'assassinat par Jean sans Peur avait été la première cause de l'atroce guerre sous laquelle la France succombait. Quicherat, Siméon Luce, reconnaissent dans la lettre du

sénéchal un document de première valeur, sauf en ce qu'elle raconte de merveilleux sur la naissance et les premières années, qu'ils qualifient de légende. Nous ne voyons pas pourquoi l'on ne verrait pas dans le récit de Boulainvilliers une de ces choses merveilleuses qui, d'après les docteurs de Poitiers, sont dites comme vraies. Le voici : « La Pucelle est venue à la lumière de cette vie dans la nuit des Épiphanies et, chose merveilleuse, les habitants du lieu de sa naissance sont saisis d'une joie incroyable (*inaestimabili commoventur gaudio*). Ignorant la naissance de l'enfant, ils courent les uns chez les autres, se demandant ce qui est survenu de nouveau. Pour quelques-uns, c'est une cause de nouvelle allégresse. Que dire encore ? Les coqs, comme hérauts de cette nouvelle joie, éclatent en chants qu'on ne leur connaissait pas ; ils se battent les flancs de leurs ailes, et presque pendant deux heures, on les entend pronostiquer le bonheur de cette nouvelle naissance » (II, 242).

Boulainvilliers n'est pas le seul qui parle de cette joie insolite des habitants de Domremy. Elle est décrite avec d'autres prodiges dans un poème qui n'est pas dénué de toute autorité historique. Il se trouve faire partie du manuscrit authentique du procès de réhabilitation compris sous le numéro 5970, fonds latin, de la Bibliothèque nationale. D'après Quicherat, le poète, dont on ignore le nom, a vu la Pucelle, ou fut son contemporain, et le poème tire une valeur historique de l'insertion au procès.

Le poète et Boulainvilliers nous disent que la présence de l'enfant préserva le troupeau de la dent des bêtes carnassières, écarta du bercail et du toit paternel les dévastations des bandes pillardes qui désolaient alors la France.

D'après le faux bourgeois de Paris, qui conteste sans en donner la raison, l'on racontait que les oiseaux des champs venaient, comme privés, manger dans le giron de l'innocente enfant ; privilège que l'on raconte de plusieurs autres personnages innocents comme elle.

Panrace Justigniani mande à son père que d'après des lettres reçues à Bruges, plusieurs étaient certainement morts de mauvaise mort pour avoir tourné en dérision la jeune fille en instance pour se faire accepter du parti français (III, 574). On en verra un exemple dans le numéro suivant.

Les promesses de la Pucelle étaient humainement si incroyables, qu'il n'est pas étonnant que le ciel ait dû multiplier les signes pour que les intéressés se soient décidés à la mettre à l'œuvre.

La prophétie entendue dans son sens le plus large, le don de prophétie si excellemment accordé à la Vénérable, contribua surtout à lui ouvrir la carrière, l'y maintint durant le temps qu'elle la parcourut, et ne l'abandonna pas devant ses prétendus juges.

II.

Les contemporains ne furent pas moins frappés de l'esprit prophétique de la Vénérable que de ses exploits guerriers.

Elle venait de délivrer Orléans, et de vaincre à Patay, lorsqu'un clerc de Spire composa un mémoire sur les merveilles qui se passaient en France. Il l'intitula : *Sibylla Franciae*.

« Il n'est bruit, dit-il au début, que de la prophétesse de France ; l'on interroge les prêtres. Je répons : Oui, certes, il y a une prophétesse en France, je n'en doute pas (I, 70) ; » et tout son factum, d'ailleurs fort indigeste, roule sur la prophétie et la prophétesse de France.

A la même époque, un célèbre théologien de Cologne, Henri de Gorkum, écrivait une suite de propositions en faveur de la Pucelle, et contre la Pucelle, encore que l'on voie qu'il incline manifestement en faveur du premier sentiment. Elles roulent sur l'esprit prophétique de la Vénérable non moins que sur ses exploits guerriers (I, 61-63).

Le plus haineux des écrits du temps contre la Pucelle est celui qui est connu faussement sous le nom de journal d'un *bourgeois* de Paris. Lorsqu'il vient à parler de la Vénérable, il débute ainsi : « Il y avait en ce temps une Pucelle, ainsi qu'on parlait aux bords de la Loire, qui se disait prophète. Elle disait : telle chose arrivera » (III, 510).

Moins de dix ans après le supplice du Vieux-Marché, un savant Dominicain allemand, Jean Nider, parle, dans son *Formicarium*, de la jeune fille de France qui jeta tous les royaumes chrétiens dans la stupeur, non moins par son esprit de prophétie que par sa puissance miraculeuse (IV, 284).

La prophétie ouvrit la carrière à l'héroïne. L'on a vu com-

ment elle se donnait à son parent Durand Laxart, et à son hôtesse Catherine Leroyer, comme la Vierge libératrice promise à la France abattue. C'est la prophétie sur les lèvres qu'elle se présentait à Baudricourt vers la fête de l'Ascension 1428. (La fête tombait cette année le 13 mai.) Jeanne nous dit ne l'avoir jamais vu auparavant, et l'avoir reconnu aussitôt, grâce à ses voix qui lui dirent : *C'est lui* (II, 169). Elle venait, de la part de son Seigneur, porter un message et s'annoncer. Bertrand de Poulengy, qui devait être un de ses guides, nous fait ainsi connaître le fond de l'entretien, auquel il fut présent : « Elle disait être venue vers Robert (de Baudricourt) de la part de son Seigneur pour que ledit Robert mandât au Dauphin de bien se tenir, de ne pas engager de combat avec ses ennemis, parce que son Seigneur à elle lui donnerait secours après la mi-carême.... Son Seigneur, disait-elle, veut que le Dauphin soit fait roi et tienne le royaume en commende. Il le sera malgré ses ennemis, et c'est moi, ajoutait-elle, qui le conduirai au sacre » (II, 234).

Il y a là plusieurs prophéties, vérifiées par l'événement. L'avis de ne pas engager de combat avant la mi-carême, ou ne fut pas transmis par le capitaine royal, auquel la jeune fille parut une folle, ou il n'en fut pas tenu compte. Le premier samedi de carême, le 12 février, les Français, six fois plus nombreux que les Anglais, attaquaient à Rouvray Falstof, qui conduisait à l'armée assiégeante un long convoi de vivres, composés surtout de harengs. De là le nom de journée des harengs donné à l'ignominieuse défaite subie, malgré tant d'avantages. Le secours promis arrivait avec la Pucelle le 6 mars, le dimanche après la mi-carême; le 17 juillet, Charles VII, conduit comme par la main par la jeune fille, à travers cent trente lieues de pays ennemi, était sacré à Reims.

Jeanne, après cette première entrevue avec Baudricourt, rentra à Domremy, d'où elle n'a dû sortir qu'à la dernière quinzaine de décembre. C'est dans cet intervalle de temps qu'elle disait à Michel Lebuin, la veille de la Saint-Jean, qu'entre Coussey et Vaucouleurs, il y avait une jeune fille qui, avant un an, ferait couronner le roi (II, 207); à Jean Wattering, qui plusieurs fois avait été à la charrue chez son père, qu'elle relèverait le sang royal (II, 206). Ces confidences, dont la Pucelle était très

avare, ont peut-être été amenées parce que Lebuin et Wattering étaient les jeunes gens avec lesquels les parents avaient essayé de fixer la Pucelle au pays, par l'allégation de *flançailles* contractées avec l'un d'eux. Le stratagème s'évanouit devant la cour ecclésiastique de Toul.

Alors qu'elle ignorait comment elle sortirait de Vaucouleurs, elle disait à Jean de Metz : « *Il faut qu'avant la mi-carême, je sois en chemin vers le Dauphin, dussé-je m'user les jambes jusqu'aux genoux* » (II, 231). Elle était en effet en chemin huit jours avant la mi-carême, encore qu'elle n'arrivât que trois jours après. Ce sont les témoins auriculaires de ces prédictions, ceux auxquels elles ont été faites, qui les attestèrent juridiquement au procès de réhabilitation. L'annonce de la honteuse défaite de Rouvray, le jour même où elle était essuyée, à plus de cent lieues de distance, mit fin aux résistances et aux tergiversations de Baudricourt. « *En nom Dieu, lui dit-elle, vous tardez trop à m'envoyer ; car aujourd'hui même le gentil Dauphin a subi assez près d'Orléans un grand dommage, et encore sera-t-il taillé de l'avoir plus grand, si vous ne m'envoyez bientôt vers lui* » (III, 67, 144).

L'envoyer vers le Dauphin n'était pas facile. C'était en plein hiver, il y avait de nombreuses rivières grossies ou débordées à franchir. La plus grande partie du pays à traverser était au pouvoir de l'ennemi, et le pays resté français était infesté de bandes de pillards rendus plus audacieux par le désarroi de la cour, porté au comble par la défaite de Rouvray. L'on objectait les périls des chemins. Jeanne répondait qu'on arriverait sans trop de difficultés. Il en fut ainsi. Le récit des guides racontant comment ils avaient, comme miraculeusement, traversé plusieurs fleuves, et avaient échappé à de nombreux périls, fut un des motifs qui firent revenir le roi sur sa résolution de ne pas admettre en sa présence l'extraordinaire jeune fille, dont les promesses semblaient une folie. (IV, 147, 151 ; III, 88).

Sortie de son pays par la prophétie, la prophétie fut un des motifs qui la firent accepter et mettre à l'œuvre par le roi.

Tout le monde sait comment, sans avoir jamais vu le prince, elle alla droit vers lui, alors qu'on essayait de lui donner le change, et qu'il se dissimulait au milieu des courtisans (III, 68, 115, 147, 202, etc.).

Rien de mieux attesté que la révélation des secrets qui suivit la première entrevue. Le fait nous est garanti par le secrétaire du roi, Alain Chartier (II, 253), par les Cousinot, le père et le fils, tous deux de l'entourage de Charles VI, le père était chargé de l'administration des biens des ducs d'Orléans, prisonniers à Londres (III, 69); par le journal du siège (III, 116); par l'aumônier de la Libératrice (IV, 220); par son maître d'hôtel Jean d'Aulon (IV, 206); par Simon Charles, le grand diplomate du temps (IV, 147); par le Vénitien Justigniani, alors à Bruges (III, 584); par le greffier de La Rochelle (III, 203); par l'évêque Basin, sur la foi de Dunois, d'après lequel le tête-à-tête aurait duré deux heures (III, 234); par l'abréviation du procès (III, 331); par Sala (III, 277); par Alain Bouchard (III, 288); par le Mystère du siège (IV, 327); par l'Italien Sabadino (IV, 266). Jeanne, dans ses réponses à Rouen, y fait souvent allusion (V, 230, 247, 255-256, 258).

Justigniani, avons nous dit, écrivait, sur la foi de lettres reçues à Bruges, que les insulteurs de la vierge étaient frappés de mauvaise mort. Paquerel en rapporte un exemple terrible. Au moment où elle entrait au château, un homme qui était à cheval s'échappa en propos blasphématoires envers Dieu et licencieux à l'endroit de la Vierge. Jeanne lui répondit : *En nom Dieu, tu le renies, et tu es si près de la mort*. Une heure ne s'était pas écoulée que le misérable tombait dans l'eau et s'y noyait (IV, 219). L'auteur anonyme du poème inséré au procès de réhabilitation raconte un fait semblable, si ce n'est pas le même (IV, 341).

La découverte de l'épée dans l'église de Sainte-Catherine de Fierbois fit grand bruit, et ce bruit s'est répercuté dans l'histoire. Jeanne affirme ne l'avoir connue et n'avoir donné l'ordre de la lui apporter que sur l'indication de ses voix. L'école naturaliste lui donne facilement le démenti, et prétend qu'elle l'avait vue dans la halte qu'elle fit au sanctuaire en se rendant à Chinon. Quicherat dit hautement que c'est Jeanne qu'il faut croire à l'encontre des raisonneurs (*Aperçus nouveaux*, p. 70-71).

Longtemps avant d'entrer à Orléans, elle avait prédit qu'elle serait blessée à l'assaut des Tourelles, sans cesser de besogner. Il existe encore une preuve indéniable de la prophétie à la Biblio-

thèque royale de Bruxelles, au tome X, n° 390, des registres noirs de la chambre des comptes du Brabant. On y lit que le sire de Rosethlaer a écrit de Lyon, à la date du 22 avril, qu'une jeune fille a promis de délivrer Orléans, et qu'elle y sera blessée d'un trait dont elle ne mourra pas (III, 540).

Le don de prophétie l'accompagna dans la carrière guerrière, qu'il avait contribué à lui faire ouvrir. Il était difficile de faire pénétrer des convois de vivres à Orléans, à travers les nombreuses bastilles reliées entre elles, qui étreignaient la ville. A l'observation qui lui en était faite elle répondait : *Nous les mettrons dedans à notre aise, et il n'y aura pas Anglais qui saille des bastilles, ni qui fasse semblant de s'y opposer* (III, 71 ; IV, 189). Cela se vérifia à la lettre, tant pour le convoi amené le 29 avril, que pour celui qui entra le 4 mai au matin. De ce dernier, d'Aulon disait dans sa déposition juridique : « Nous entrâmes sans opposition quelconque » (IV, 209) ; cependant, dit Paquerel, « les Anglais voyaient, entendaient les prêtres qui chantaient, et dans les rangs desquels je portais la bannière. Aucun d'eux ne remua et n'attaqua ni les hommes ni les prêtres » (IV, 225). Quant au convoi du 29 avril, Jeanne, conduite par la rive gauche de la Loire, contre les ordres qu'elle avait donnés, fit de vifs reproches à Dunois. Il fallait passer la rivière, et le vent était contraire à la montée des bateaux qui devaient venir charger les vivres. Après avoir vivement tancé le lieutenant royal, elle promit que la direction du vent allait changer ; ce qui s'effectua sur l'heure. Dunois avoue que ce changement subit lui donna une confiance qu'il n'avait pas d'abord, ou qu'il n'avait que faiblement (IV, 180, 189, 224 ; III, 75, 304).

Des deux hérauts qu'elle avait envoyés aux Anglais porter sa lettre de sommation, les Anglais retinrent l'un, Guyenne, promettant de le brûler sitôt qu'ils en auraient reçu l'autorisation de l'Université de Paris ; ils renvoyèrent l'autre, d'Ambleville, avec commission de porter à la sainte fille les injures qu'ils vomissaient contre elle. Jeanne renvoya d'Ambleville au camp anglais, en lui garantissant qu'il ne lui serait fait aucun mal, et qu'il ramènerait son compagnon. Il en fut ainsi (III, 77 ; IV, 166).

Le mercredi 4 mai, les Français avaient attaqué la bastille Saint-Loup, sans avertir Jeanne, qui s'était jetée sur son lit et

dormait, fatiguée qu'elle était de la course faite de bon matin pour aller à la rencontre du convoi. Les assaillants étaient repoussés avec perte. Soudain, Jeanne, dont l'hôtel était à l'opposé de Saint-Loup, se lève, en s'écriant que le sang français coulait, et qu'elle n'avait pas été avertie ; elle réclamait à la hâte son coursier et ses armes. Le fait est attesté par son page Louis de Coûtes (IV, 203), par Jean d'Aulon (ibid., 209), par Paquerel (ibid., 225), tous présents lorsque, à grands cris, elle demandait à être armée ; il l'est encore par le greffier Pierre Millet (ibid., 169), par sa femme Colette (ibid., 173), par l'avocat maître Aignan Violle, par les Cousinot, tous renfermés dans la ville (III, 78). Impossible de trouver témoins mieux informés ; ce qui n'empêche pas que le fait ne soit ou rejeté, ou passé sous silence dans nombre d'histoires.

Après la victoire de Saint-Loup, le mercredi, elle dit à son aumônier, qui l'a juridiquement attesté, que le lundi il ne resterait pas un seul Anglais devant Orléans (IV, 226). Le lundi il n'y avait d'Anglais à Orléans que les prisonniers.

Jean Chartier rapporte qu'elle sut ce qui avait été arrêté au conseil des capitaines royaux qui avaient délibéré sans elle, et voulaient lui dissimuler une partie de leur plan (III, 151).

Le plus grossier de ses insulteurs parmi les capitaines anglais était Glacidas. Il avait, à la suite d'une sommation faite par Jeanne, lâché le frein à sa langue ordurière. C'est le haineux chroniqueur connu sous le nom de bourgeois de Paris, qui consigne dans son journal, qu'elle lui répondit que les Anglais partiraient dans peu, mais qu'il ne le verrait pas (III, 517) ; d'après la chronique de l'établissement de la fête du 8 mai, elle ajouta qu'il mourrait sans saigner (III, 304, 306). Par le fait, il se noya, le pont par lequel il voulait fuir du boulevard dans les Tourelles ayant croulé sous ses pieds.

Elle prédit que le samedi les Anglais seraient chassés des Tourelles, et qu'elle reviendrait par le pont. Cela semblait une double impossibilité, les Tourelles étant réputées imprenables, et le pont, dont trois arches avaient été rompues, ne semblant pas de sitôt praticable. L'événement justifia la double prédiction (IV, 168, 213 ; III, 81, 178).

Le combat contre les Tourelles, commencé au lever du soleil, durait encore presque jusqu'au coucher. Dunois — il le rapporte

lui-même dans sa déposition, — désespérant de la victoire, avait donné le signal de la retraite ; la Pucelle la fit arreter, promettant que le fort serait emporté lorsque la queue de son étendard toucherait l'inexpugnable bastille. Le fait arriva comme elle l'avait annoncé (IV, 182, 204 ; III, 81, 82, 125, 178).

La veille elle avait renouvelé à son confesseur Paquerel la prédiction de sa blessure. *Demain*, lui avait-elle dit, *le sang coulera de mon corps au-dessus de la mamelle* (IV, 229). Le trait, déposé Dunois, pénétra d'un demi-pied entre le cou et les épaules (IV, 281).

L'on ne croyait pas possible de conduire le Dauphin à Reims, à travers une étendue de pays, d'Orléans à la ville du sacre, occupée par l'ennemi. Elle n'a cessé de promettre qu'elle triompherait de cette impossibilité, et de combattre les délais toujours persistants opposés à l'entreprise (III, 180, 185, 191 ; IV, 183, etc.).

Au siège de Jargeau, elle vint dire au duc d'Alençon : *Retirez-vous de cette place*, et lui montrant une machine sur le rempart, *sans quoi cette machine vous enlèvera la tête*. Le duc s'écarta ; peu après, l'engin enlevait la tête du seigneur de Ludes qui s'était mis à cette même place. C'est le duc d'Alençon qui, au procès de réhabilitation, narrait le fait dont parlent plusieurs chroniqueurs (IV, 192).

A l'assaut de la même ville, une lourde pierre lancée du rempart précipita Jeanne, du haut de l'échelle où elle montait, dans le fossé. On la crut morte. Soudain, on la vit reparaitre, et on l'entendit crier : *Sus, sus, Dieu a condamné les Anglais; dès ce moment ils sont nôtres*. A l'instant Jargeau fut pris, dit le même témoin (ibid.). Le fait est aussi rapporté par d'autres contemporains.

Après la prise de Beaugency, les capitaines se demandaient s'il fallait poursuivre l'armée anglaise. *Nous les aurons*, dit Jeanne, *fussent-ils pendus aux nues, et sans grande perte de notre part, le Dauphin remportera la plus belle victoire qu'il ait eue pièce* (jusqu'ici). L'armée anglaise fut comme anéantie ; les pertes des Français furent insignifiantes ; c'est la victoire de Patay (III, 88 ; IV, 185, 148 et *alibi*).

Troyes avait fermé ses portes devant l'armée royale ; l'on manquait de vivres, le conseil délibérait si on ne lèverait pas le siège pour rétrograder ou passer outre. Jeanne entra soudaine-

ment au conseil, où elle n'avait pas été appelée. Elle promit la reddition de la place dans deux jours, si l'on se remettait à elle de la conduite du siège. Cela lui est accordé. Dès les premiers préparatifs commandés par elle, les députés de la ville venaient traiter de la soumission. Le fait est raconté par Dunois lui-même (IV, 185), par Simon Charles (IV, 148), présents à l'événement ; plus longuement par les Cousinot, qui vraisemblablement étaient aussi présents (III, 98).

L'on redoutait la résistance des Rémois, Anglais au possible, dit le chanoine Cocault dans son histoire manuscrite. La Pucelle assurait que non seulement ils ne résisteraient pas, mais qu'ils enverraient des députés au-devant du roi (IV, 169). Par le fait ils apportèrent les clés de la ville à Sept-Saulx, campagne de l'archevêque.

D'Aulon, dans sa déposition, raconte pittoresquement comment, devant Saint-Pierre-le-Mouthier, les assiégeants s'étaient retirés et avaient laissé Jeanne presque seule ; elle ordonna de courir aux fascines pour combler les fossés, assurant qu'on allait s'emparer de la ville. Ce qui arriva (IV, 169).

C'était un magistrat sérieux qu'Alain Bouchard, auteur des *Grandes Annales de Bretagne*. Il dit avoir entendu en juillet 1498, à Compiègne, deux vieillards âgés l'un de quatre-vingt-dix-huit ans, l'autre de quatre-vingt-six, qui lui firent le récit suivant : Jeanne avait communié à Saint-Jacques le matin de son entrée (23 mai 1430). Elle s'était retirée derrière un pilier. Plusieurs personnes, parmi lesquelles de très nombreux enfants, la considéraient. Elle se tourna vers eux et leur dit : *Mes enfants et chers amis, je vous signifie que l'on m'a vendue et trahie, et que bientôt je serai livrée à la mort. Ainsi je vous supplie que vous priiez Dieu pour moi ; car je n'aurai plus de puissance pour faire service au roi et au royaume de France* (IV, 290). Les deux vieillards avaient, en 1430, l'un trente ans, l'autre dix-huit. Ils étaient parfaitement en état de comprendre ; et de telles paroles étaient de nature à être retenues, alors surtout qu'elles furent vérifiées dans la soirée de ce même jour. Supposer que Bouchard, ou les deux vieillards ont menti, c'est leur faire une injure gratuite : *nemo reputatur malus nisi probetur*.

IV.

Les prophéties faites au cours du procès, remarquables par leur importance, le sont encore plus par leur authenticité. L'on en chercherait vainement, en dehors de celles dont le Saint-Esprit s'est fait le garant, qui soient à ce point indéniables. Elles sont faites devant une nombreuse assemblée d'hommes de doctrine, écrites au moment où elles sortent de la bouche de l'inspirée, recueillies par des officiers judiciaires, les greffiers du tribunal, à la solde des ennemis de la prophétesse. Cauchon en les laissant relater devait sans doute se promettre que les événements leur donneraient un démenti. Les événements les ont confirmées de point en point.

C'est principalement dans la séance du 1^{er} mars qu'elle fut saisie par l'esprit de prophétie, séance où cinquante-huit assesseurs entouraient l'évêque de Beauvais. Par les questions posées, Jeanne avait été amenée à professer que, s'il y avait plusieurs Papes, ce qu'elle ignorait, pour elle le vrai Pape était celui de Rome. Lecture lui avait été faite de sa fameuse lettre aux Anglais ; à trois mots près, elle en avait reconnu l'authenticité. On y lisait qu'elle venait pour *bouter les Anglais hors de toute France*. Le mauvais vouloir de ceux qui gouvernaient le roi, la trahison, l'avaient empêchée d'accomplir intégralement sa mission. Les Anglais restaient encore bien puissants en France, puisqu'ils possédaient Paris, Rouen, la Normandie. Ils étaient maîtres depuis trois siècles de Bordeaux et des meilleures parties de la Guyenne. Quatre ans après, au congrès d'Arras, Charles VII proposait d'acheter la paix par des concessions si énormes, qu'on est heureux que les Anglais aient préféré rompre les négociations que les accepter. Ce que la Libératrice n'a pas accompli, elle le prophétise. A la suite de la lecture de sa lettre, elle ajoute d'elle-même :

« Avant sept ans les Anglais perdront un gage plus grand que celui qu'ils ont fait devant Orléans. Ils perdront tout en France. Ils éprouveront une perte telle qu'ils n'en auront jamais ressenti de pareille en France. Ce sera par une grande victoire que Dieu enverra aux Français — Comment le savez-vous ? — Je le sais par la révélation qui m'en a été faite : cela

arrivera (en partie) avant sept ans. Je serais bien fîchée que cela fût si longtemps différé. Je le sais par révélation d'une manière aussi certaine que je sais que vous êtes devant moi (V, 224).

Nous avons ici trois prophéties. Le gage plus grand que celui d'Orléans que devaient perdre les Anglais, c'était Paris. Paris redevint français le 14 avril 1436, cinq ans quarante-trois jours après la prédiction. *Ils perdront tout en France.* C'est l'expulsion totale. Elle ne sera l'effet ni d'une alliance matrimoniale, ni d'un traité quelconque, mais celui d'une grande victoire des Français, et d'une défaite des Anglais, telle qu'ils n'en auront jamais subi de pareille en France. Le désastre sera, par conséquent, plus grand que celui de Patay. C'est la prédiction de la défaite de Castillon, le 17 juillet 1453. L'armée anglaise, dit M. de Beaucourt (*Hist. de Charles VII*, V, 266), y fut anéantie. Talbot avait été fait prisonnier à Patay, il fut tué à Castillon avec son fils. Ces prophéties étaient absolues, sans condition ; non seulement l'inspirée n'en met pas, elle est aussi certaine de leur réalisation que de la présence de ceux auxquels elle s'adresse.

Elles devaient faire sur l'assemblée l'effet d'autant de coups de foudre, et y produire un de ces tumultes, un de ces feux croisés de questions, que les témoins attestèrent au procès de réhabilitation. Le procès-verbal s'en ressent. Il y a des omissions ; pas assez pour qu'on n'y voie pas une quatrième prophétie, la reddition de Rouen, à mon avis du moins. Voici le texte :

« Quand cela arrivera-t-il ? — *Je ne sais ni le jour ni l'heure.* — En quelle année ? — *Vous ne le saurez pas encore. Je voudrais bien cependant que cela fût avant la fête de saint Jean.* — Est-ce que vous avez dit que cela arriverait avant la fête de saint Martin d'hiver ? — *J'ai dit qu'avant la Saint-Martin d'hiver, l'on verrait plusieurs choses ; il pourra arriver que ce seront les Anglais qui mordront la poussière.* — Qu'avez-vous dit à Jean Griz, votre gardien, à propos de cette fête de saint Martin d'hiver ? — *Je vous l'ai déjà dit.* — Par qui le savez-vous ? — *Je le sais par les saintes Catherine et Marguerite* (V, 224). »

Elle avait donc dit à son géolier quelque chose se rapportant à la Saint-Martin d'hiver, qu'elle ne répète pas, si ce n'est d'une manière fort vague, ou que le greffier a omis, comme bien

d'autres réponses. — Par le fait, à la Saint-Martin d'hiver, c'est-à-dire le 11 novembre 1449, il se passa un événement de haute importance pour le recouvrement de la France et l'expulsion de l'envahisseur. Le 10 novembre 1449, Charles VII faisait son entrée triomphale à Rouen ; c'était la veille de la Saint-Martin d'hiver ¹. Toute la grande province de Normandie redevenait française dans quelques mois. La Guyenne était conquise dans l'année qui suivit. On regarda comme miraculeuses de si rapides conquêtes. On n'est pas loin de le croire lorsque l'on se reporte à l'époque.

L'expulsion définitive des Anglais qui, Bordeaux les ayant rappelés, n'eut lieu qu'en 1453, plus de vingt ans après la prophétie, aurait pu être effectuée sous un autre roi que Charles VII. C'est à plusieurs reprises que Jeanne dit hautement que ce sera sous Charles VII.

Dans cette même séance du 1^{er} mars, s'engagea le dialogue suivant. — Quelles promesses vous ont faites vos voix ? — *Elles ne m'ont rien promis qu'avec la permission de Dieu.* — Quelles promesses vous ont-elles faites ? — *Ce n'est pas de votre procès ; entre autres choses, elles m'ont promis que mon roi serait rétabli dans son royaume, que ses ennemis le veuillent ou non* (V, 227) ; et un peu plus loin dans la même séance : — Vos voix vous ont-elles défendu de dire la vérité ? — *Voulez-vous que je vous dise ce qui regarde mon roi ? Bien des choses ne touchent pas le procès. Ce que je sais bien, c'est que mon roi recouvrera le royaume de France. Je le sais aussi certainement que je sais que vous êtes devant moi. Je serais morte sans la révélation qui me conforte chaque jour* (V, 228).

Elle répétait la même affirmation dans la séance du 13 mars. Pressée sur le signe donné au roi, elle répondait par une belle allégorie : un ange lui avait apporté une couronne : *cel ange disait au roi*, répond-elle, *qu'il aurait tout le royaume entière-*

¹ La Saint-Martin d'hiver, 11 novembre, fête du bienheureux trépas du grand thaumaturge, est opposée à la Saint-Martin-le-Bouillant, 4 juillet, fête de la translation de ses reliques. Rouen capitula le 29 octobre ; Talbot fut donné en otage, en garantie des conditions de la capitulation. Il fut remis à la garde du fidèle d'Aulon, qui s'était laissé prendre à Compiègne avec celle dont il dirigeait la maison. A l'entrée de Charles VII à Paris, après dix-huit ans d'éloignement, en novembre 1437, d'Aulon tenait la bride du cheval du roi triomphant. La Pucelle ne pouvait pas être mieux représentée.

ment, à l'aide de Dieu, moyennant mon labeur, qu'il me mit en besogne et qu'il me donnât des hommes d'armes (V, 255).

Le promoteur incrimina cette promesse dans l'article XVIII de son réquisitoire. Jeanne répondit : « *Je confesse que de par Dieu je portai des nouvelles à mon roi, que Dieu le ferait couronner à Reims et mettrait hors ses ennemis.... Je parlais de tout le royaume* (V, 319).

Le 13 mars encore, à la question : Dieu hait-il les Anglais ? elle répondait : « *De l'amour ou de la haine que Dieu a pour les Anglais, de ce qu'il fait de leurs âmes après la mort, je ne sais rien ; mais je sais bien qu'ils seront chassés de toute France, excepté ceux qui y mourront, et que Dieu donnera victoire aux Français et contre les Anglais* (V, 284).

Le promoteur ayant allégué contre l'accusée la fière lettre aux Anglais s'attira cette réponse : *Si les Anglais eussent cru ma lettre, ils n'eussent fait que sages, et avant qu'il soit sept ans, ils s'apercevront bien de ce que je leur écrivais* (V, 322). Elle avait dit dans une réponse précédente : *Quant aux Anglais, la paix qu'il leur faut, c'est qu'ils s'en aillent en leur pays, en Angleterre* (V, 329).

Elle prédisait la paix d'Arras, dans la séance du 17 mars, par les paroles suivantes : *Vous verrez que bientôt la France gagnera une grande besogne que Dieu enverra aux Français, et tant que tout le royaume en branlera. Je le dis afin que lorsque cela sera arrivé, on ait mémoire que je l'ai dit* (V, 276).

L'expression *gagner une grande besogne* n'indique pas une victoire par les armes, mais bien les heureuses conclusions d'une affaire compliquée. Telle fut bien la paix d'Arras, par laquelle le puissant duc de Bourgogne, détaché du parti anglais, revint à la maison de France, à laquelle il appartenait de très près par sa naissance. Les princesses des deux partis, les légats du Pape avaient fait de grands efforts pour amener cette réconciliation, sans y réussir. Le duc alléguait qu'aux termes du traité de Troyes, il ne pouvait traiter de paix avec le Dauphin viennois — c'est ainsi qu'on nommait Charles VII dans le parti bourguignon — que de concert avec le roi d'Angleterre. Les ambassadeurs anglais ayant quitté Arras, le légat du Pape, Nicolas Albergati, un saint honoré dans l'Église comme bienheureux, fit d'incroyables efforts pour lever les scrupules, vrais ou sinu-

lés, du duc de Bourgogne. Il employa raisonnements, prières, menaces, et, dit-on, eut recours jusqu'à de réels miracles. Le duc finit par céder. La réconciliation s'opéra avec une solennité sans pareille le 21 septembre 1435. Les conditions, d'ailleurs fort dures, étaient un bien, puisqu'elles faisaient perdre à l'envahisseur son principal appui.

L'expression : *Tout le royaume en branlera*, est ou ne peut plus juste. Ceux qui ne suivirent pas immédiatement le duc dans son retour au devoir ne conservèrent à l'Anglais qu'une fidélité chancelante et douteuse, prêts à l'abandonner dès que l'occasion s'en offrirait, ou qu'ils y trouveraient leur intérêt.

L'inspirée sent si bien l'importance de sa révélation, que, pour la graver dans le souvenir, elle emploie littéralement les paroles par lesquelles Notre-Seigneur recommandait à ses apôtres de se souvenir d'une de ses prophéties (*Joan.*, XVI, 4).

L'inspirée dit que les Français gagneront *bientôt* cette grande besogne. Il n'y a pas de temps dans l'éternité où les prophètes lisent l'avenir; par le fait, la paix d'Arras fut la première des quatre grandes étapes par lesquelles la France fut rendue à elle-même. Elles sont toutes prédites ici: paix d'Arras, 21 septembre 1435; recouvrement de Paris, 14 avril 1436; reddition de Rouen, 10 novembre 1449; victoire de Castillon, 17 juillet 1453; tout cela sous Charles VII. Après la conquête de la Guyenne, les Anglais ne conservèrent que Calais, recouvré seulement en 1552. Mais c'est bien le cas d'appliquer le proverbe : *Parum pro nihilo reputatur*.

La Vénérable a prédit l'époque de son supplice, le caractère de martyr qu'il devait avoir, l'effet qu'il devait produire sur ses ennemis.

Le 1^{er} mars, elle répondait à la question : Quelles promesses vous ont faites vos voix ? — *Elles m'ont promis de me conduire en Paradis ; ce que je leur avais demandé*. — N'avez-vous pas une autre promesse ? — *J'ai une autre promesse ; je ne vous la dirai pas ; cela ne regarde pas le procès. Avant trois mois je vous dirai une autre promesse* (V, 227). Dans trois mois moins un jour, le 30 mai, c'était le bûcher du Vieux-Marché. Quelle était la promesse qui ajoutait à celle du Paradis ? N'était-ce pas d'y entrer par la voie du martyr ?

Le martyr lui fut promis par les voix. Cela résulte claire-

ment de ce qu'elle disait à la séance du 14 mars. Il faut citer le passage tout entier :

« *Sainte Catherine m'a dit que j'aurais secours. Je ne sais si ce sera à être délivrée de prison, ou quand je serai en jugement, s'il arrivera quelque trouble par le moyen duquel je pourrai être délivrée; je pense que ce sera l'un ou l'autre. Le plus souvent mes voix me disent que je serai délivrée par grande victoire, et ensuite elles me disent : « Prends tout en gré, ne te chaille pas de ton martyre, tu l'en viendras enfin en royaume de Paradis. » Et cela les voix me le disent simplement et absolument, c'est à savoir sans faillir, et j'appelle ce (l'état présent) martyre pour la peine et adversité que je souffre en la prison, et je ne sais si plus grand en souffrirai; mais je m'en attends à Notre-Seigneur » (V, 262).*

Nous avons ici un exemple de ce qu'enseignent les théologiens, que le prophète peut donner à la prophétie une interprétation qui n'est pas la vraie; mais en ce cas, il distingue son interprétation personnelle de la prophétie elle-même, ou il la corrige.

La Vénérable, persuadée que sa mission n'était pas finie, ayant conscience de son innocence, donne au mot *délivrance* un sens qui ne s'accorde pas avec ce que disent les voix. Puisque leurs paroles doivent être prises dans un sens absolu, simplement, le *martyre* doit être pris dans son sens strict; il emporte la mort; ce qui est encore exprimé par ce qui suit: *Tu l'en viendras enfin en royaume de Paradis*; ce Paradis objet de sa part de vœux si ardents, que lorsque les anges la quittaient elle pleurait parce qu'elle aurait voulu qu'ils l'eussent emportée avec eux. Une délivrance par un coup de main, ou un tumulte survenu au moment de la condamnation, n'aurait pas été *la délivrance par grande victoire* pour laquelle un secours particulier de Notre Seigneur lui était promis. Le martyre proprement dit est une grande victoire; celui de la Vénérable a été si admirable, que des voix fort autorisées ont pu y voir une ressemblance unique avec celui du Roi des martyrs. Quelle plus grande victoire que celle de retourner les cœurs de ses ennemis venus altérés de sa mort, et donnant des larmes à leur victime? Cauchon lui-même ne put s'empêcher de pleurer. Louis de Luxembourg, évêque de Thérouanne, chancelier de la France anglaise, avouait avoir moins pleuré à la mort de son père. Quelle plus

grande victoire que celle de faire proclamer une sainte celle qu'ils venaient de brûler comme une magicienne ?

La Vénérable semble avoir prédit cet effet, lorsque, à propos du signe donné au roi, sans transition, à la manière des prophètes, elle passe au signe qu'elle devait donner par sa délivrance de leurs mains : *Toutefois, le signe qu'il vous faut, c'est que Dieu me délivre de vos mains, c'est le plus certain qu'il puisse vous envoyer* (V, 247). Ce que n'avaient produit ni la délivrance d'Orléans, ni la victoire de Pa'ay, ni le sacre de Reims, ni les autres merveilles de l'incomparable carrière, la mort sur le bûcher l'arracha malgré eux aux témoins du supplice qui, comme Tressait, secrétaire du roi d'Angleterre, s'écriaient, en s'éloignant de ce calvaire : *Nous avons brûlé une sainte.*

Ses voix, sans lui dire expressément qu'elle serait brûlée, le lui insinuaient, ainsi qu'on peut le conclure de ce qu'elle disait le 9 mai. On avait étalé sous ses yeux les instruments de torture, en menaçant de les lui appliquer, sans pouvoir ébranler sa constance. C'est alors qu'elle dit : *J'ai demandé à mes voix si je serais brûlée; elles m'ont répondu de m'en attendre à Notre-Seigneur et qu'il m'aiderait* (V, 290). Ne pas écarter cette horrible perspective, c'était laisser entendre qu'elle lui était réservée.

Dans le cours de son procès, la Vénérable a dit souvent n'avoir demandé pour elle-même que le salut de son âme, et qu'elle en avait reçu la promesse. Le 14 mars, à la suite de la promesse de la délivrance par grande victoire, les interrogateurs lui posèrent la question : Depuis que vos voix vous ont promis que vous iriez en paradis, vous tenez-vous pour assurée d'être sauvée, de ne pas être damnée ? — *Je crois fermement ce que mes voix m'ont dit, que je serai sauvée, aussi fermement que si j'étais en paradis.* — Pareille réponse est d'un grand poids. — *Je l'estime un grand trésor...* La séance du matin se termina sur cette réponse. Elle pouvait donner lieu à des questions de tout point épineuses. Aussi, à la séance du soir, l'accusée se hâta d'ajouter d'elle-même, probablement sur l'avis de ses célestes conseillères : *Quant à la certitude de mon salut, dont j'ai parlé ce matin, il faut ajouter : à condition que je tiendrai le serment et promesse que j'ai faits de garder ma virginité de corps et d'âme* (V, 263).

Les témoins du supplice, même les plus hostiles, tels que le secrétaire du roi anglais, le bourreau lui-même qui désespérait

de son salut pour avoir brûlé une sainte, attestaient que la Vénérable ne s'était pas trompée en se disant certaine d'aller en paradis. *Que je voudrais être là où est son âme !* s'écriait, au milieu d'une grande abondance de larmes, le chanoine Alespée, un des assesseurs de Cauchon (V, 74). *Je voudrais que mon âme fût où je crois que son âme se trouve*, disait à la réhabilitation Marlin Ladvenu, qui l'avait confessée et assistée durant le supplice (V, 141). La Vénérable disait elle-même, le matin de ce jour, espérer que le soir son âme serait en paradis (V, 74). L'école catholique a toujours regardé la Libératrice comme une sainte. L'Église, tout nous le fait espérer, confirmera ce sens de ses enfants en l'élevant sur les autels. Il n'est pas de notre sujet de dire pourquoi pareil honneur ne lui a pas été plus tôt décerné. Jeanne avait raison de croire fermement à la parole de ses voix qui lui promettaient le paradis.

Dans la terrible séance du 2 mai, les tortionnaires, pour ébranler sa constance, la menacèrent du feu éternel pour son âme, du feu temporel pour son corps ; elle répondit : *Vous ne ferez pas ce que vous dites, sans qu'il vous en prenne mal pour le corps et pour l'âme* (V, 287).

Sans entrer dans les considérations étrangères à cette Revue sur ce qui fait le vrai bonheur de la vie, pour éviter les longs développements que demanderait l'histoire des nombreux coupables, rappelons seulement quelques faits.

Cauchon mourut entre les mains de son barbier, le 18 décembre 1442. L'apparition de la Pucelle marqua la fin de ses prospérités. Après la délivrance d'Orléans, il avait parcouru la Champagne pour faire renouveler le serment de fidélité à l'Anglais. Le serment prêté avec empressement n'empêcha pas que les villes ne s'ouvrirent comme d'elles-mêmes devant les sommations de l'envoyée du ciel. Par suite de la marche triomphante de la Libératrice, Cauchon était ignominieusement chassé de sa ville épiscopale de Beauvais. Le conseil royal, dont il faisait partie, avait résolu de le faire élever au siège archiepiscopal de Rouen, alors vacant ; ce dessein fut traversé ; et Cauchon, en dédommagement de l'évêché-pairie de Beauvais, dut se contenter de celui de Lisieux. Il ne se hâta pas de payer les annales exigées pour cette translation. Aussi, envoyé à Bâle en 1434 comme ambassadeur du roi d'Angleterre, il y fut excommunié

jusqu'à ce qu'il eût satisfait. L'année suivante, au congrès d'Arras, il rompait les négociations dans l'espérance d'être suivi par le duc de Bourgogne. Il n'en fut rien ; et le voilà brouillé avec le duc de Bourgogne dont il avait été longtemps le favori, séparé de la maison de Bourgogne à laquelle il devait toute sa fortune. Quelques mois après, il était à Paris, se donnant les plus grands mouvements pour retenir les Parisiens dans la fidélité à l'Anglais. Efforts impuissants. A l'entrée de Dunois et de Richemont, il en était chassé encore plus ignominieusement que de Beauvais. Les négociations politiques continuèrent à l'absorber, plus que le gouvernement de son diocèse. En 1440, il traitait à Calais de la délivrance du duc d'Orléans, prisonnier à Londres depuis Azincourt, c'est-à-dire depuis vingt-cinq ans. Il échoua. L'honneur de la réussite passait à d'autres, peu de temps après.

A la réhabilitation, ses petits-neveux se présentèrent. Ce ne fut pas pour défendre la mémoire du grand-oncle ; ils convenaient que le procès avait été œuvre d'iniquité et de haine (1, 622) ; ce fut pour se prévaloir de l'amnistie accordée par Charles VII à la suite du retour de la Normandie, et, à ce titre, pour ne pas être inquiétés dans la possession de l'héritage de celui dont ils renonçaient à défendre l'honneur.

Bien souvent, dans le cours du procès, la Vénérable l'avait averti de la grande responsabilité qu'il assumait ; et le matin du supplice, en le voyant entrer dans sa prison, elle lui avait lancé cette apostrophe : *Évêque, je meurs par vous. J'en appelle de vous devant Dieu.* Puissent les legs pieux de son testament avoir adouci devant Dieu ce que pareille citation a de terrifiant !

Cauchon avait deux hommes à tout faire, le promoteur Jean d'Estivet et le chanoine Loyseleur. Le premier fut trouvé mort dans les ordures d'un colombier, aux portes de Rouen ; le second, Loyseleur, fut frappé de mort soudaine, à Bâle, sous le poids de l'excommunication, encourue pour avoir continué à faire partie de la néfaste et schismatique assemblée, dissoute par Eugène IV.

Une mort soudaine n'est pas un châtement, lorsqu'elle n'est pas imprévue : ce fut celle de plusieurs saints ; mais elle l'est au plus haut degré quand elle frappe, sans laisser le temps du repentir, des consciences coupables. Dieu seul connaît les consciences des personnages dont la fin vient d'être rappelée.

Nicolas Midi fut un des personnages les plus odieux du drame de Rouen, après les trois qui viennent d'être rappelés. Avant le supplice, il lança les dernières insultes à la victime, dans le discours au peuple qu'il fut chargé de prononcer. Il était, quelque temps après, frappé de la lèpre.

Ne disons rien ni du vendeur de la Pucelle, Jean de Luxembourg, ni du duc de Bedford, morts l'un et l'autre dans la force de l'âge, dans des situations politiques pleines d'anxiété. Contentons-nous de rappeler que la guerre des Deux Roses, de 1454 à 1485, fit de l'Angleterre un immense champ de carnage, que la nation ne trouva de repos que sous la main de fer des Tudors, dont le second, Henri VIII, devait l'entraîner dans le schisme.

Le roi enfant, auquel la Libératrice avait été sacrifiée, mourut à la Tour de Londres en 1470, probablement assassiné, victime expiatoire, car il était personnellement bon.

L'Université de Paris, la grande instigatrice du procès, perdait, en 1446, le premier de ses privilèges, garant de tous les autres, celui, en qualité de fille aînée du roi, de n'être jugée que par le roi. Fatigué de ses exigences vraiment intolérables, Charles VII, malgré ses cris de douleur, la soumit, comme ses autres sujets, à la justice du Parlement, dont jusqu'alors elle avait été au moins l'égale.

Au lecteur de juger si c'en est assez pour justifier les paroles de l'incriminée de Rouen, et y voir une prophétie.

V.

Les ennemis de la Pucelle ne doutèrent pas qu'elle n'eût des vues dépassant la portée naturelle de l'intelligence humaine, puisqu'ils la condamnèrent comme devineresse. Il n'entre pas dans le cadre de ce travail de rapporter les raisons par lesquelles, à la réhabilitation, les célèbres et nombreux docteurs consultés établirent que ses prophéties ne pouvaient venir que de Celui pour lequel il n'y a ni passé ni avenir, mais un lumineux présent. C'est le fait que nous avons voulu établir; il est indéniable; l'esprit de prophétie est un des caractères les plus saillants de la Libératrice, une des causes du concours qui lui fut prêté. Le dissimuler, passer sous silence les preuves si authentiques qui l'établissent, est un procédé antihistorique au

premier chef. C'est celui d'une foule d'histoires écrites de nos jours. Dans la volumineuse *Histoire générale* de MM. Lavissee et Rambaud, dans l'*Histoire de France*, en voie de publication sous le patronage de M. Lavissee, pas trace des prophéties de l'héroïne, pas plus que dans l'*Histoire* de M. Duruy, qui fut ou qui est peut-être encore classique dans l'Université; il en est à peu près de même dans les pages nombreuses, mais vides, que Vallet de Viriville a consacrées à la Pucelle dans son *Histoire de Charles VII*. Pourquoi l'omission de faits si nombreux, si extraordinaires, juridiquement constatés? La prophétie résulte de deux faits qui, chacun pris à part, sont de l'ordre naturel. Plusieurs semaines avant d'entrer à Orléans, Jeanne dit : Non seulement je délivrerai Orléans, mais je serai grièvement blessée à l'assaut de la grande bastille du pont. L'annonce de l'événement est un fait de l'ordre naturel; le futur n'est pas plus difficile à comprendre et à constater que le passé. La blessure et la délivrance sont aussi des faits dont la constatation est de l'ordre naturel. La prophétie résulte de la connexion de l'annonce faite avant un événement impossible à prévoir, et de son accomplissement, qui, dans le cas présent, est rapporté par toutes les histoires. Des historiens racontent la blessure; ils omettent l'annonce faite plusieurs semaines auparavant. L'omission est de tout point arbitraire; l'arbitraire doit être banni de l'histoire; l'arbitraire ne peut rien contre les faits; les faits n'en restent pas moins des faits pour être dissimulés, ou arbitrairement niés. Par la dissimulation ou la négation arbitraire, le naturalisme se condamne lui-même. Quel est le tribunal digne de ce nom qui ne condamne pas la partie convaincue de dissimuler des documents décisifs, ou d'en nier la valeur manifestement probante?

Quicherat n'a pas traité les prophéties de la Pucelle avec le dédain transcendant de ceux qui ne daignent pas même les mentionner, ou ne les mentionnent qu'en les altérant. L'éditeur du double procès connaissait trop bien l'histoire de l'héroïne pour ignorer la place qu'elles y occupent; et il avait trop d'honnêteté pour n'en rien dire dans ses *Aperçus nouveaux sur Jeanne d'Arc*, l'écrit où il essaie d'expliquer naturellement les faits; tentative de tout point malheureuse, tout particulièrement dans l'explication des prophéties.

Le célèbre paléographe le sent si bien qu'il commence par dire

qu'il laissera à d'autres le soin de chercher une explication que personne ne contredise, comme si une explication vraie perdait de sa valeur, pour être contredite par des raisons qui n'en sont pas, sans fondement, contradictoires. Il faut plaindre l'éditeur du double procès de s'être aventuré, malgré sa parole, à en donner de telles. Il écrit en effet :

« En observant la nature de ses prédictions, la raison pourra n'y voir que les événements annoncés par un génie qui, sans se l'avouer, porte en soi la force de les produire...., des pronostics de politique ou de stratégie, comme en ont fait dans tous les temps des hommes d'État supérieurs et de grands capitaines. »

Est-ce que l'érudit professeur pourrait citer un homme d'État, un capitaine, pour supérieurs qu'ils soient, qui aient fait des prédictions rappelant, même de loin, par leur précision, leur nombre, leur clarté, les prédictions de la Pucelle? Qu'une *paysanne* de dix-sept ans, ne sachant ni A ni B, se montre soudainement, sans formation, sans essai préalable, homme d'État et capitaine supérieur, quelle merveille sans pareille! Comment la voyante portait-elle en elle-même la force d'accomplir des faits réalisés après sa mort, tels que la paix d'Arras, la reddition de Paris, de Rouen, l'expulsion totale des Anglais, qu'elle a cependant prédites?

Quicherat continue : « Si elles (les prédictions) se présentent dans l'histoire avec un caractère d'infailibilité qui passe la nature humaine, c'est qu'on n'a enregistré que celles qui se sont accomplies ; mais comme j'ai démontré précédemment que Jeanne a prédit maintes choses qui ne se sont point réalisées, il s'ensuit que le merveilleux de son instinct prophétique se trouve corrigé par la diversité de ses effets. »

Malgré son rationalisme, Quicherat avoue que la Vénérable a fait des prédictions d'un caractère d'infailibilité qui passe la nature humaine. C'est un aveu à retenir ; et l'on ne voit pas comment l'acte de ne pas enregistrer celles qui ne se seraient pas accomplies enlève aux autres leur caractère surhumain. Si l'on n'a enregistré que celles qui se sont accomplies, comment l'éditeur du double procès sait-il que la voyante en a fait d'autres? Les greffiers du procès auront donc fait la sélection, et auraient omis les prophéties qui ne devaient pas s'accomplir?

Ils auraient dû être prophètes, eux aussi, tout comme Quicherat, pour voir, quatre siècles en arrière, ce que les documents ne nous ont pas transmis !

Parmi les prédictions non réalisées, Quicherat cite la non reddition de Paris, où Jeanne avait promis d'introduire le roi. Elle s'en éloigna bien malgré elle. « Elle céda à la force, dit-il, dans une lutte où le public ni elle-même n'étaient pas d'avis que la force pût l'emporter. »

Non seulement la Pucelle avait promis de prendre Paris, mais d'expulser entièrement l'envahisseur, bien plus, de délivrer le duc d'Orléans, prisonnier à Londres. Elle avoue bien nettement cette dernière promesse dans la séance du 12 mars (V, 252). L'expulsion des Anglais de toute France est annoncée dans la lettre de sommation qu'elle leur adressa, jusque dans les réponses faites au promoteur. C'est dans de nombreux documents que nous lisons qu'elle avait promis de mettre le roi dans Paris.

Quicherat constate justement que c'est malgré elle qu'elle s'éloigna des murs de la capitale. *Elle céda à la force*. Mais Jeanne n'avait jamais promis d'exécuter *seule* les merveilles qu'elle promettait. Elle demandait un concours matériel et moral dont Gerson trace les grandes lignes (I, 24). Elle disait au roi qu'elle le conduirait à Reims, *s'il voulait, si volueris*; elle demandait des hommes d'armes : *ils batailleront*, disait-elle, *et Dieu donnera la victoire*. Gerson et Jacques Gelu, dans leurs traités composés après la délivrance d'Orléans, prévoyaient parfaitement que par ses infidélités le parti français avait le triste privilège, la *force*, d'arrêter les faveurs divines. Ils insistent pour qu'il n'en soit pas ainsi. Jacques Gelu veut que l'on suive la direction de Jeanne (I, 51), comme celle de l'ange envoyé par Dieu. Or, cette direction a trouvé, même dès le commencement, des résistances dans les capitaines royaux, humiliés d'être conduits à la victoire par une petite paysanne ; elle en a trouvé à la cour de la part du tout-puissant favori, La Trémoille, le roi de fait à cette époque ; Jeanne en a triomphé jusqu'à Reims. A partir du sacre, surtout des funestes trêves du 28 août, tout est dirigé à l'encontre de ses conseils. C'est de son parti qu'est venu l'échec contre Paris ; l'armée a été ramenée vers la Loire et dissoute malgré elle ; elle a été, durant des mois, condamnée à une oisiveté qui était sa grande douleur ; il est très vraisemblable

qu'elle a été trahie à Compiègne. Dans cet état de choses, ses prédictions ne pouvaient ni ne devaient se réaliser. Jeanne le savait si bien que, au rapport de Thomassin (III, 266), elle disait que si elle devait mourir avant que fût accompli ce pourquoi Dieu l'avait envoyée,... nonobstant sa mort, tout ce pourquoi elle était venue s'accomplirait. Ignorant les conseils d'en haut, durant tout son procès, elle parle comme disposée à poursuivre une mission qu'elle savait n'être pas accomplie entièrement.

Les prophéties de la Pucelle ne sont pas moins étonnantes que ses exploits guerriers. Elles doivent fixer l'attention de tous ceux qui veulent reproduire son histoire et sa figure dans toute leur intégrité.

J.-B. J. AYROLES.

